

<http://www.snetap-fsu.fr/Fiche-personnels-TOS.html>



Fiche personnels TOS

- Les Dossiers - Outils militants - L'action syndicale en région - Vade-mecum des militants régionaux -

Date de mise en ligne : jeudi 22 novembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Textes de référence loi de décentralisation du 13 juillet 2004

ELU ~~TOS-ATE~~ SNETAP-FSU AU SEIN DE VOTRE CONSEIL REGIONAL.

Depuis la loi de décentralisation du 13 juillet 2004, les personnels technicien et de service des lycées ont été transférés aux [Régions](#). Leur gestion relève dorénavant des Conseils Régionaux. Le Snetap-FSU syndicat multi-catégoriel qui a combattu ce transfert a toujours souhaité néanmoins entretenir ces personnels dans la communauté éducative et par conséquent a poursuivi leur syndicalisation. Cette volonté a nécessairement des implications qui relèvent de tous nos élus quel que soit le niveau de leurs investigations.

Ainsi devons nous permettre et nous assurer que les TOS trouvent toute leur place dans notre fonctionnement syndical .

Vous devez avoir au sein du conseil régional de votre région, des personnels des lycées qui travaillent au sein des instances du CR et qui sont peut-être élus.

Ils représentent les personnels techniques (TOS, maintenant ATE, ATLE). Ils participent à la vie régionale du snetap-fsu.

Il y a une personne qui est généralement secrétaire régional adjoint chargé des TOS-ATE.

A ce titre il fait partie du bureau régional.

Maintenant ils ne peuvent plus faire partie des nouveaux CT régionaux ni même des [CHSCT](#).

Au sein de la région, les représentants snetap-fsu peuvent être élus aux [CTP](#), [CAP](#), [CHSCT](#).

Ils participent à de nombreux groupes de travail (temps de travail, gestion des postes, absentéisme, carrière, cat B, cat A, restauration, action sociale, formation...

Si dans votre région le snetap-fsu n'avait pas de représentant, pensez à contacter les autres syndicats de la FSU (unatos maintenant SNUACTE ou SNUclias) car eux peuvent en avoir. En vous rapprochant de ces derniers vous pourrez maintenir dans votre région le lien avec les TOS de vos établissements.